25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources - Secrétariat des assemblées
N° 2021-A- 2

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION

A MONSIEUR GERARD ROY

POUR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DU JEUDI 14 JANVIER 2021

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,

- VU, l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2020 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner le dossier de l'enseigne GRAND FRAIS à Gond-Pontouvre,

CONSIDERANT que l'arrêté susvisé désigne Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune d'implantation ou son représentant,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Gérard ROY pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 14 janvier 2021,

A R R E T E

Article 1er – Monsieur Gérard ROY, vice-président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 14 janvier 2021.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Gérard ROY et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 12 janvier 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **12/01/2021**
Publié ou notifié,
Le **12/01/2021**